



Attestation de témoin procédure irrégulière

Par **lumpide**, le **25/11/2010** à **08:21**

Bonjour, avant de me convoquer à un entretien préalable, mon employeur a annoncé mon licenciement à toute l'équipe (10 personnes) pendant une réunion informelle à laquelle je n'ai pas assisté. Souhaitant récupérer des preuves, dois-je faire une attestation générale avec plusieurs signatures ou plusieurs attestations individuelles où chacun atteste ce qu'il a retenu. Dans un autre genre, si une personne souhaite témoigner sur plusieurs sujets très différents, doit-elle faire plusieurs attestations ou une seule suffit? Merci beaucoup d'avance.